

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du registre des délibérations du conseil municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi dix-neuf novembre, à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent·es :

Jean **TOUZEAU**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Grégoric **FAUCON**, Jannick **MORA**, Stéphane **PÉRÈS DIT PEREY**, Josette **BELLOQ**, Jean-Noël **GOETZ**, Sylvie **JUQUIN**, Jean-Claude **FEUGAS**, Vincent **COSTE**, Eric **LEROY**, Tayeb **BARAS**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Olivier **MARTIN**, Marie-José **SALLABER**, Valdemar **CAMARINHA FÉLIX**, Maud **LEBLOIS**, Céline **BOUTE**, Nicolas **LE BIGOT**, Julie **RECHAGNEUX**, Serge **BLÛGE**, Richard **UNREIN** Mathieu **BORDENAVE**, Stéphanie **HARTUNG**, Mónica **CASANOVA**.

Absent·es excusé·es ayant donné procuration :

Marielle **DESCOUBES SIBRAC** (procuration à Stéphane Pérès dit Perey), Jeffrey **RUIZ** (procuration à Eric Leroy), Maférïma **DIAGNE** (procuration à Josette Belloq), Claude **DAMBRINE** (procuration à Philippe Quertinmont), Keziban **YILDIZ** (procuration à Yasmina Boultam), Karima **TAJRI**, (procuration à Maud Lablois), Marouane **ACHRIT** (procuration à Jannick Mora), Gemma **DUFFAU** (procuration à Jean Touzeau), Levent **OZKAN** (procuration à Jean-Noël Goetz)

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

N° 2021/19.11/11

PÔLE VILLE ÉPANOUIE : ÉDUCATION

CITÉ ÉDUCATIVE

QUARTIERS CARRIET/GÉNICART EST/ALPILLES-VINCENNES BOIS-FLEURI –
AVENANT A LA CONVENTION-CADRE TRIENNALE : AUTORISATION DE SIGNATURE

Mónica CASANOVA est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Josette BELLOQ, adjointe déléguée à l'éducation et à la cité éducative, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

Par délibération en conseil municipal le 21 juin 2019, la Ville s'est engagée dans le dispositif des cités éducatives. Les modalités prévues par la convention-cadre 2020-2022 signée le 7 juillet 2020 nécessitent aujourd'hui d'être actualisées par voie d'avenant, conformément aux instructions de la note d'exécution financière émise le 22 avril 2021 par l'ANCT.

Cet avenant précise ainsi le portage financier des crédits alloués par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) au projet cité éducative de la Ville de Lormont.

La Ville de Lormont confie à la Caisse des Écoles la gestion des fonds nécessaires au fonctionnement de la cité éducative et à la mise en œuvre du plan d'actions. La Caisse des Écoles a délibéré le 9 novembre 2021 afin de recevoir les crédits et étendre sa compétence pour les publics âgés de plus de 16 ans. Elle établit un budget annuel dédié à la cité éducative.

Chaque année, à l'issue du comité de pilotage de la cité éducative, la Ville de Lormont délibère afin d'inscrire à son budget les dépenses et subventions nécessaires au fonctionnement de la cité éducative.

Il est demandé au conseil municipal :

* d'approuver les termes de l'avenant N° 1 à la convention cadre triennale 2020-2022 de la cité éducative des quartiers Carriet/Génicart Est/ Alpilles-Vincennes Bois-Fleuri de la Ville de Lormont.

* d'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant N° 1 à la convention cadre triennale 2020-2022 de la cité éducative des quartiers Carriet/Génicart Est/Alpilles-Vincennes Bois-Fleuri de la Ville de Lormont.

Ce dossier a été examiné par la commission affaires générales du 18 novembre 2021.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter

les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal du 21 juin 2019 – N° 2019/21.06/01 qui engage la commune dans le programme des cités éducatives ;

Vu la convention cadre triennale 2020-2022 de la cité éducative des quartiers Carriet/Génicart Est/Alpilles-Vincennes Bois-Fleuri de la Ville de Lormont, signée le 7 juillet 2020 ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant la nécessité d'adapter le portage financier ;

DÉCIDE

Article 1 :

d'approuver les termes de l'avenant N° 1 à la convention cadre triennale 2020-2022 de la cité éducative des quartiers Carriet/ Génicart Est/ Alpilles-Vincennes Bois-Fleuri de la Ville de Lormont.

Article 2 :

d'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant N° 1 à la convention cadre triennale 2020-2022 de la cité éducative des quartiers Carriet/Génicart Est/Alpilles-Vincennes Bois-Fleuri de la Ville de Lormont.

VOTE :

POUR :

29 – Groupe majoritaire « Nous, Lormont »,

2 - Groupe « Naturellement Lormont »

1 - Groupe « Nouveau Parti Anticapitaliste »

CONTRE

3 – Groupe « Lormont, Ville Française »

Le maire, Jean TOUZEAU :

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 22 novembre 2021
pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le maire,
Jean TOUZEAU**